VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SUSPENSIÓN DE PERMIS TEST THC 19

Par Mandy Postée le 28/04/2021 21:56

> Bonjour Mon conjoint a eu une suspension de permis de 6 mois pour usage de stupéfiant. Il a fait son analyse d'urine et son taux est de 19. Y a t il un seuil à respecter pour qu'il le récupère ? Ou doit il être à 0 ???

Mise en ligne le 29/04/2021

Bonjour,

Les informations dont nous disposons indiquent que, concernant les stupéfiants, il n'existe aucun seuil autorisé par la loi pour pouvoir conduire. Au vue des résultats d'analyse de votre mari et d'autres éléments d'appréciation certainement demandés par la commission médicale de la préfecture, un avis sera transmis au préfet qui décidera ou non de la restitution du permis de conduire.

Si d'autres questions se posent quant aux usages de cannabis de votre mari, n'hésitez pas à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat.

Cordialement.